

## Titres d'identité

Pour toute demande de carte d'identité ou de passeport, vous devez fournir certaines pièces justificatives et prendre rendez-vous avec l'État-civil pour finaliser votre démarche.

## Prendre rendez-vous



INFORMATION : En raison d'une recrudescence du nombre de demandes, les délais de rendez-vous pour les titres d'identité (Carte Nationale d'Identité - Passeports) sont **actuellement longs**.

Dans ce contexte, le service en charge de l'État civil s'efforce de satisfaire la majorité des situations rencontrées.

**Les futurs demandeurs sont toutefois invités à anticiper au maximum leur demande**, notamment dans la perspective d'un voyage, et préparer suffisamment en amont les pièces à fournir.

Chaque situation étant différente, les usagers sont invités à se renseigner sur le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358> qui personnalise la demande et les pièces à fournir.

Il n'existe aucune procédure d'urgence pour voyage touristique pour lequel les démarches n'ont pas été anticipées. A l'issue de la prise de rendez-vous en ligne, l'utilisateur est orienté vers le site de pré-demande pour faciliter ses démarches.

Pour vous aider à trouver un rendez-vous pour un passeport ou une carte d'identité dans une mairie à proximité, un site internet référence les disponibilités des communes équipées, selon désistements. Rendez-vous sur : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

## Service État-civil - Cimetière

160 rue du Général de Gaulle  
59110 La Madeleine  
France

[03 20 12 79 77](tel:0320127977)

Du lundi au vendredi : 8h15-12h et 13h30-17h15, le samedi matin de 8h30 à 12h pour l'état-civil.

[service-etatcivil@ville-lamadeleine.fr](mailto:service-etatcivil@ville-lamadeleine.fr)

## Liens utiles

[Carte nationale d'identité : pièces à fournir](#)

[Passeport biométrique : pièces à fournir](#)

## RAPPEL

En cas de déplacements à l'étranger, la majorité des pays, et même certains pays européens limitrophes, n'acceptent pas la carte d'identité de plus de 10 ans.

Avant tout voyage, il est prudent de se renseigner sur le site [diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr) ou sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) ou prévoir un passeport.

Pensez à anticiper au maximum ces démarches.

rgba(255,255,255,1)